

Compte-rendu du conseil municipal

du 11 février 2021

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	3
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	3
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	5
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	6
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	6
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	6

Pollution du Riez : une enquête est en cours

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Michel DEMEURE, Marie-Christine POLLET, Isabelle ROBION, Jean-Gabriel DEPINOY, Stéphane VITIGE, Laurent SCHOLART, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO, Florine VARIN, Brigitte COLLET

Excusés :

Anne-Sophie MOREAU donne pouvoir à Marie-Christine POLLET

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

2 Actualité intercommunale

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe les élus des différentes réunions auxquelles il a assisté.

Depuis le 17 décembre il y a eu 4 réunions sur le projet de territoire : les 9 janvier, 16 janvier, 30 janvier et 06 février en visio-conférence. Une dernière est programmée le 13 février. Dans le courant du mois de mars, une restitution des travaux sera faite aux élus communautaires.

Le 25 janvier : bureau des maires et Commission Locale des Charges Transférées (cf point 2.2)

Le 03 février réunion de la SPL, organisme chargé de gérer la Contact Pévèle Aréna et le Pacbo d'Orchies. À l'ordre du jour : présentation des comptes et élection de la Présidente MC FILARETTO.

Le 05 février : réunion en visio avec les élus de Cysoing, Bourghelles, sous la houlette de Bernard CHOCRAUX Vice-Président en charge de l'environnement, sur la pollution du Riez. Une enquête est en cours pour connaître les causes de cette pollution qui viendrait de notre commune. La C.C.P.C et les communes concernées par cette pollution envisagent de porter plainte contre X pour obtenir les éléments de l'enquête.

Le 08 février : bureau des maires sur les orientations budgétaires reporté suite aux intempéries.

2.2 PRESENTATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) (POUR AVIS)

Vu la délibération n°CC_2015_225 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2015 relative à la détermination des compétences de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 relative aux compétences de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2019 concernant les compétences de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 25 janvier 2021 concernant les charges de la compétence Politique de la Ville qu'il est envisagé de restituer à la commune d'OSTRICOURT au 1er juillet 2021, et l'évolution de la compétence ECLAIRAGE PUBLIC.

Vu la notification du rapport du CLECT adressé en date du 26 janvier 2021,

Considérant que les tableaux impliquant les montant des charges transférées, s'agissant de la compétence Politique de la Ville et Eclairage public,

Vu l'article 1609 nonies C- IV du code général des impôts,

Considérant que la CLECT a pour rôle d'évaluer le montant des charges nettes transférées entre les communes et leur intercommunalité, c'est-à-dire à l'ensemble des charges minorée des recettes relatives aux compétences transférées entre communes et intercommunalité,

Considérant que le rapport de la CLECT est notifié à chaque commune, pour une validation, à la majorité qualifiée

Considérant que les communes ont été un délai de trois mois à compter de la notification afin de soumettre ce rapport à leur conseil municipal,

Oui l'exposé de son maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE À L'UNANIMITÉ

- D'adopter le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, réunie le 25 janvier 2021 concernant la restitution de la compétence POLITIQUE DE LA VILLE et la compétence ECLAIRAGE PUBLIC

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

3.1 ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Christelle VANHERSECKE, adjointe en charge de l'enfance jeunesse précise aux élus que le 11 janvier dernier, avec Anne-Sophie MOREAU, elle a rencontré Monsieur KHATIR pour organiser l'élection du nouveau conseil municipal des jeunes. L'élection a eu lieu le vendredi 22 janvier 2021 (Christelle VANHERSECKE regrette que Monsieur KHATIR ait oublié de prévenir les élus).

Les résultats sont les suivants, sont élus

- ✓ Pour les CE2 : Angeline LE BRIS et Elie DEQUEKER.
- ✓ Pour les CM1 : Suzanne SMAGGHE et Clément DUTHOIT.
- ✓ Pour les CM2 : Lola PETIT et Timéo TRAMONTANA.

Dès livraison de notre Marianne et des écharpes tricolores (si les conditions sanitaires le permettent) nous fixerons une date pour l'installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes en y conviant Monsieur Frédéric MARCHAND (Sénateur du Nord) et Madame Charlotte PARMENTIER-LECOCQ (députée de la 6^{ème} circonscription du Nord). Nous y associerons également Juliette VILLETTE et Nathanaël DESMULLIER (présidents du Conseil Municipal des Jeunes actuel).

3.2 PROJET BIKE-PARK PUMP-TRACK

Christelle VANHERSECKE, adjointe, précise aux élus que, suite aux résultats du sondage effectué auprès des jeunes de la commune, la commission a opté pour l'aménagement d'une piste de Pump-track. Cette piste permet d'accueillir les skateboards, les vélos, les trottinettes et les rollers.

L'agence iNord sera contactée pour savoir s'il n'y a pas de contre-indication ou d'interdiction à installer ce type d'aménagement sur la deuxième partie du terrain de foot. Après confirmation de l'agence iNord de la faisabilité, Monsieur le Maire et Isabelle ROBION (en charge du dossier avec l'appui de la Commission) vont étudier la possibilité d'obtenir des subventions au niveau régional et/ou au niveau de la CCPC.

Compte tenu des coûts prévisibles, ce projet ne verra le jour que si nous obtenons des subventions.

La phase suivante est la réalisation des devis auprès des entreprises.

Une fois que l'on a toutes ces informations en mains, nous communiquerons auprès de la population sur l'avancée du projet et le projet final choisi en fonction des subventions obtenues.

*Conseil Municipal des
Jeunes : 6 nouveaux élus*

*Bike-Park Pump-Park : le
projet est à l'étude...*

3.3 INFORMATION SUR L'ORGANISATION DES ALSH D'ETE

Christelle VANHERSECKE rappelle aux élus que nous devons donner pour fin novembre, nos dates de souhaits d'ouverture et de fermeture des ALSH de cet été. Nous avons demandé que la date d'ouverture pour Wannehain soit le mercredi 7 juillet.

Il semblerait que nous soyons la seule commune à avoir retenu cette date et qu'afin de proposer aux familles, une offre de service harmonisée, la C.C.P.C propose de démarrer le centre le jeudi 8 juillet. Il n'y aura donc pas de mercredi récréatif le 7 juillet ce qui va poser problèmes aux familles.

Cette année, l'ALSH du mois d'août aura lieu du 2 au 20 août à Camphin-en-Pévèle.

ALSH d'été : début le jeudi 8 juillet

3.4 COURRIER AU DEPARTEMENT RELATIF AUX TRANSPORTS EN COMMUN DES ELEVES

Christelle VANHERSECKE, adjointe, a proposé à Monsieur le Maire et à la Commission le projet d'un courrier concernant les bus Arc en Ciel 2.

Par manque de transport en commun, plus particulièrement de bus Arc en Ciel 2, les étudiants et lycéens empruntent la RD 93 à pied, en vélo ou en scooter dans l'obscurité ou en auto-stop pour rejoindre les arrêts de bus se trouvant à Camphin-en-Pévèle ou pour rentrer sur Wannehain. Le constat est que c'est très dangereux.

Plusieurs parents doivent conduire leurs enfants en voiture, ce qui n'est pas écologique. Nous allons donc alerter le Département sur ce problème et demander des bus supplémentaires.

Le courrier sera soumis à la Commission pour améliorations ou corrections éventuelles. Une remarque est aussi faite sur l'horaire du bus allant au lycée Charlotte PERRIAND le matin (départ à 7 heures de la Mairie pour arriver à 7h25 au lycée alors que les cours ne commencent qu'à 8 heures...).

Transport en commun : la commune demande plus de bus

3.5 ORGANISATION MISE EN PLACE POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Christelle VANHERSECKE, adjointe informe le conseil que le marché de la restauration scolaire prend fin et il faut faire un nouvel appel d'offres avant le 31/08/2021. Elle sera aidée dans la démarche par Marianne KERRICH et Michel DEMEURE qui a proposé son aide puisqu'il a, à plusieurs reprises, effectué des appels d'offres.

Cette équipe va travailler sur un nouveau cahier des charges. Après validation, nous procéderons à l'inscription sous forme dématérialisée au Journal Officiel et sur la plateforme PLACE, puis la Commission d'Appels d'Offres se réunira.

4 Délégation Action Sociale

4.1 POINT SUR LES DEMANDES DE LOGEMENT.

En l'absence d'Anne-Sophie Moreau, adjointe en charge de l'Action Sociale, Monsieur le Maire informe le conseil des nombreuses demandes de logement sur notre commune, signe de son attractivité. Il précise aux conseillers que nous avons déjà 6 demandes pour le futur béguinage dont 4 habitants de Wannehain.

4.2 POINT D'ETAPE SUR LE PROJET « BEGUINAGE »

Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion qui s'est tenue en mairie avec le bailleur Tisserin Habitat et la représentante de l'Etablissement Public Foncier (E.P.F) propriétaire des lieux. Des améliorations ont été demandées aux bailleurs qui correspondent aux remarques faites par les élus de la commission « béguinage ».

Un plan plus détaillé (qui sera transféré aux élus et à la commission) sera envoyé ainsi que le bilan financier de l'opération qui sera étudié par un expert de l'EPF.

Une signature définitive pourrait intervenir avant les vacances estivales pour un début des démolitions cette année. Le directeur général de Tisserin Habitat a montré un vif intérêt pour notre projet.

Béguinage : le projet avance

5 Délégation Aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux, informe le conseil des travaux en cours dans la commune et dans les bâtiments.

La commune a fait l'acquisition de 2 nouveaux défibrillateurs (un a été installé à la Mairie et l'autre dans la maison de l'enfance).

Le câblage pour Internet a été effectué dans toutes les classes (sauf le préfabriqué). Pour le préfabriqué, la commune va passer par une entreprise habilitée pour ne pas perdre la garantie concernant les locaux.

Route de Bachy, la levée de réserves a eu lieu ce mercredi. Les panneaux de signalisation et le marquage au sol des ralentisseurs ont été faits et la fibre a été enterrée. Il ne reste plus qu'à Orange à enterrer ses câbles.

Les poubelles de tri sélectif sont en train d'être changées.

Noréade a rebouché le trou sur le trottoir rue du Saint Get.

5.2 DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ISOLATION DES LOCAUX COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL D.S.I.L (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le souhait des élus de diminuer notre facture énergétique et d'avoir une consommation gaz/électricité plus vertueuse.

C'est ainsi que nous avons adhéré aux groupements de commande de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour le gaz et l'électricité et que nous avons coupé l'éclairage public la nuit.

Afin de compléter notre action, nous souhaitons, après avoir consulté un thermicien, changer les portes vitrées et fenêtres de l'école et de la Mairie. L'économie attendue est de l'ordre de 40 %.

Pour réaliser ces travaux, Monsieur le Maire sollicite les élus pour l'autoriser à faire une demande de subvention dans la cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et à signer tout document relatif à cette demande.

Il précise que le montant des travaux est de 36 227.06 € HT et que la subvention demandée est de 28 981.65 € représentant 80 % des travaux.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.3 CONVENTION AVEC LA SOCIETE ELITE CHAUFFAGE POUR L'ENTRETIEN DES AEROTHERMES (POUR AVIS).

Monsieur DEMEURE, conseiller délégué aux travaux, expose aux élus la nécessité d'avoir un contrat d'entretien de nos trois aérothermes.

Après avoir sollicité plusieurs entreprises, Monsieur DEMEURE propose la société Elite Chauffage qui nous a fait la meilleure offre soit 221.00 € TTC par an.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à signer la convention et tout document y afférent pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction pour une année.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.4 PROJET DE SECURISATION DES LOCAUX SCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (POUR AVIS)

Monsieur DEMEURE, conseiller délégué aux travaux, propose aux élus de sécuriser l'accès à l'école. Pour ce faire il propose le changement du portail d'entrée à l'école.

La société qui a fait la meilleure offre est la société MS Concept pour un montant de 9 568 € HT.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à faire une demande de subvention dans la cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.D.) pour un montant de 7 654,40 € représentant 80 % des travaux envisagés et à signer tout document afférent à cette demande.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.5 CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC EN AGGLOMERATION RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE (POUR AVIS).

Le marquage des routes départementales en agglomération relève de l'initiative et de la responsabilité des Communes au titre du pouvoir de police du Maire.

Par délibération du 29 juin 2018 le Conseil Départemental réalise la totalité du marquage de guidage et obligatoire aux carrefours dans toutes les Communes de moins de 10 000 habitants pour la période 2018-2019.

Par délibération n° DV/2020/370 le Conseil Départemental propose la reconduction de la prise en charge de l'entretien par le Département du marquage horizontal sur RD en agglomération pour une durée de deux ans à compter de la date de signature.

Economies d'énergie : la commune investit

Un nouveau portail pour l'école

Monsieur Michel Demeure, conseiller délégué, expose donc le projet de reconduction de cette convention pour l'intervention du Département.
Il sollicite le conseil pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et le Département.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

Concernant les feux intelligents qui devaient être posés, il y a pour le moment un vide juridique concernant la responsabilité en cas d'accident qui pourrait reporter la responsabilité sur le Maire. De ce fait, la commune pourrait être amenée à rembourser les frais en cas d'accident. Pour ne pas prendre ce risque, Monsieur le Maire souhaite attendre quelques mois car ce sujet doit bientôt être traité à l'Assemblée Nationale.

6 Délégation Finances et Administration

6.1 DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (POUR AVIS).

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi au service technique pour un mois à 35h pour débarrasser et vider la ferme Verstraeten avant travaux.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6.2 POINT DE SITUATION PROCEDURE D'ETABLISSEMENT DU BUDGET.

Alain Fournier, premier adjoint en charge des finances, fait un point des travaux de la commission finances et des réunions d'adjoints ainsi qu'une première approche du bilan 2020 et du budget 2021.

Le 1^{er} février s'est réunie la commission Finances. Pour l'année 2020, la commune a un excédent de fonctionnement de 68 000€ (ce qui est un bon résultat quand on sait que les charges imputées au COVID ont globalement plombé les comptes de la commune de 17 000€). Les investissements accusent un déficit de 58 000€ suite aux travaux de la route de Bachy qui ont été avancés. Globalement, la commune a donc un excédent de 10 000€.

Chaque adjoint a eu l'état de ses dépenses pour l'année 2020. Les commissions vont donc pouvoir se réunir courant février pour prioriser leurs projets.

Le vote du budget se fera au conseil municipal d'avril.

6.3 CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT POUR LA CONSERVATION DES ARCHIVES NUMERIQUES DANS UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE (POUR AVIS)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est dépositaire des archives communales et responsable civilement de leur intégrité, de leur bonne conservation, et ce, quel qu'en soit le support (papier ou numérique).

Fort de cette responsabilité, Monsieur le Maire a pu constater que les archives numériques communales ne font l'objet actuellement d'aucune mesure de conservation conforme aux instructions en vigueur.

L'archivage des documents numériques doit répondre à des normes et une réglementation précise, nécessite une infrastructure technique adaptée et une compétence archivistique pour la méthodologie de gestion des documents. La commune s'est rapprochée du Centre de gestion du Nord qui propose aux collectivités territoriales intéressées une mission de tiers-archivage numérique ayant pour objectif de proposer un système d'archivage électronique (SAE) mutualisé au travers de sa plateforme SESAM (Système Électronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé).

Le tiers-archivage au Centre de gestion du Nord consiste à externaliser la conservation de tout ou partie des archives numériques de la commune sur un espace sécurisé et permettant d'assurer l'accès aux documents dans le temps.

Agréé par le ministère de la Culture avec publication au Journal Officiel, le système d'archivage électronique du Centre de gestion du Nord permet d'assurer la conservation, la sécurité, la traçabilité des actions, la confidentialité des documents qui y sont conservés. Il répond aux exigences du Code du Patrimoine et notamment des articles L. 212-4 et R. 212-19 à 31.

Le montant de la contribution forfaitaire annuelle pour accéder à ce service donnant accès à une volumétrie d'archives inclus s'élève à la somme de 150 € euros TTC conformément à la grille tarifaire annexée à la convention. Une volumétrie supplémentaire peut être allouée à la demande pour un coût supplémentaire.

Indépendamment de la décision prise par le conseil, une lettre d'intention d'adhésion aux Archives départementales a été préalablement envoyée. Ce document constitue le préalable à la signature de la convention précitée.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de confier la conservation des archives numériques de la commune au Centre de gestion du Nord dans le cadre juridique et financier évoqué ci-dessus et selon les conditions définies dans la convention en annexe à cette délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM du Centre de gestion du Nord ainsi que tout document et à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

7 Délégation Animation Vie du village

7.1 INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE

Dominique REMY, adjoint en charge de l'animation du village, fait un point sur le fonctionnement de la médiathèque suite à l'élargissement du réseau et à son intégration complète dans « Graine de Culture » (réseau de la CCPC).

La médiathèque reste ouverte. Deux nouvelles bénévoles ont renforcé l'équipe actuelle.

7.2 CALENDRIER DES FETES

Compte tenu des contraintes connues, Dominique REMY tente le difficile exercice de projection dans l'avenir pour l'animation du village.

Pour le moment, les forains sont prévus à partir du 25 avril.

Les feux d'artifices devraient avoir lieu le 13 juillet.

Enfin, un parcours du cœur devrait se tenir sur la commune le 29 mai.

De son côté, l'APE a de nombreuses idées qui doivent être discutées avec la commission. Enfin, Dominique REMY rappelle que la CCPC et le Département donnent des subventions aux associations afin de les relancer.

Bienvenue aux nouveaux bénévoles de la Médiathèque

La commune relance les animations

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Néant.

9 Informations / Questions diverses

Information Coronavirus : un nouveau protocole pour les écoles a été reçu. Maintenant, il suffit d'un cas avec variant pour fermer une classe.

Monsieur le Maire rappelle que le personnel fait son maximum pour faire respecter les gestes barrières.

Elections professionnelles : Les élections professionnelles auront lieu début mars. Pour éviter l'affichage sauvage, la commune a installé des panneaux d'affichage le long de l'école.

Annulation du bureau des Maires du 8 février organisé par la CCPC : La CCPC a annulé le bureau des Maires concernant les orientations budgétaires suites aux intempéries. De ce fait, la CCPC a envoyé aux Maires un document présentant les orientations budgétaires retenues. Monsieur le Maire fait connaître son grand mécontentement car la CCPC décide d'une réduction de budget de 2% par enfant, de réduire ou supprimer les clubs pour ados (SODA's clubs), d'alléger la participation à l'accompagnement musical dans les écoles et de supprimer les fonds de concours. Il fait ainsi remarquer que toutes les réductions budgétaires de la CCPC sont axées sur la jeunesse et les fonds de concours. Il ne manquera pas de faire entendre son mécontentement la semaine prochaine lors du vote.

La CCPC sacrifie sa politique jeunesse ...

Prochain conseil municipal : jeudi 18 mars à 20h
La séance est levée à 22h15